

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-sept mai, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt et un mai précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 19

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : /

DINGY-SAINT-CLAIR : Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Isabelle LOUBET GUELPA

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Graziella POURROY-SOLARI

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 7

Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Stéphane CHAUSSON à Isabelle LOUBET GUELPA, Odile DELPECH-SINET à Gérard FOURNIER-BIDOZ, Rémi FRADIN à Graziella POURROY-SOLARI, Catherine MARGUERET à Bruno DUMEIGNIL, Chantal PASSET à Claude COLLOMB-PATTON, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Benjamin DELOCHE

Excusés : 3

Claire BARRIN, Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

Absents : 2

Stéphane BESSON, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Isabelle LOUBET GUELPA

[DEL2025-060 - APPEL A MANIFESTATION D'INTERET RELATIF A LA REALISATION D'UN PROJET IMMOBILIER DE LOGEMENT SOCIAL « LE VIKING » - SELECTION DE L'OPERATEUR](#)

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-33 et L5211-2 ;

Vu la décision du Conseil d'Etat n° 120 000 du 29 juin 1994, jurisprudence « Agard » ;

Vu la décision n°2023/025 du 2 août 2023 relative à la convention d'assistance technique avec le Département de la Haute-Savoie définissant les conditions de réalisation d'une étude pré-opérationnelle relative à un projet de construction de logements social ;

Vu le rapport de l'étude pré-opérationnelle du pôle de compétence du Département de la Haute-Savoie transmis le 23 mai 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-066 du 9 juillet 2024 relative à l'engagement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'un projet immobilier de logement social « Le Viking » aux Villards-sur-Thônes ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-067 du 9 juillet 2024 relative à l'élaboration d'un comité technique pour l'appel à manifestation d'intérêt relatif à la réalisation d'un projet immobilier de logement social « Le Viking » aux Villards-sur-Thônes ;

Vu l'avis du Bureau du 20 mai 2025 ;

**Considérant** que la CCVT a approuvé le principe d'un projet d'aménagement d'une opération de logement social « Le Viking » sur la Commune des Villards-sur-Thônes, sur la base des éléments issus de l'étude de faisabilité du pôle de compétence et présentés au Conseil communautaire du 9 juillet 2024 ;

**Considérant** que la CCVT a autorisé le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt afin d'impulser la réalisation du projet immobilier ;

**Considérant** que pour mener à bien le projet, la CCVT a désigné un comité technique valant commission d'audition afin de mener à bien l'appel à manifestation d'intérêt ;

En date du 12 novembre 2024, la CCVT a consulté 8 opérateurs de logements sociaux, membres de l'USH74 et acteurs locaux, pour une sélection en 2 phases : 1 phase « sélection des candidatures » et une phase « sélection des offres ».

3 opérateurs ont transmis leurs candidatures : Alpes Habitat Coopératif, Haute Savoie Habitat et SA Mont Blanc.

Au regard de leurs candidatures, les 3 opérateurs ont été admis à présenter une offre, dont la date limite de réception était fixée au 11 avril 2025.

Une visite de terrain avec les 3 candidats a été réalisée le 30 janvier 2025.

Les 3 opérateurs ont proposé une offre et l'ont présenté lors des auditions qui se sont tenues les 22 et 23 avril 2025.

Le comité technique valant commission d'audition s'est réuni le 19 mai 2025 afin de procéder à l'analyse des offres et de sélectionner un candidat.

Le comité technique a sélectionné le projet porté par Haute-Savoie Habitat et sa filiale coopérative IDEIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND** acte du fait que le comité technique réuni le 19 mai 2025 en qualité de commission d'audition, a procédé à l'analyse des offres et a exprimé un avis motivé en faveur de ce projet ;
- **APPROUVE** la sélection réalisée par le comité technique valant commission d'audition ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président  
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Secrétaire de séance  
Isabelle LOUBET GUELPA



*Délibération transmise en Préfecture le 6 juin 2025*  
*Publiée le 6 juin 2025*